



**Les DP vous informent,**

**septembre 2015,**



## **Mobilité interne des agents de Pôle Emploi**

En matière de mobilité des agents, il existe tout un arsenal de principes définis par notre établissement.

Ainsi, la Convention Collective prévoit que « Lorsqu'un agent sollicite une mobilité sur un poste vacant ou équivalent, au sein de l'établissement en raison de la distance entre son domicile et son lieu de travail (trajet domicile travail > 30 minutes ou 20 km) ou pour rapprochement familial, l'établissement ne peut refuser cette demande plus de deux fois » (art 26-1§2).

L'instruction n°2013-42 du 25 avril 2013, dans son article portant sur le traitement des candidatures, précise que « *l'examen et le traitement des candidatures s'inscrit dans le respect des règles en vigueur et applicables aux personnels de droit public et de droit privé et veille notamment (entre autre) : au principe de priorité des candidatures des agents en CDI sur celles des agents en CDD* ».

En 2013, lors des recrutements dits « Ayrault », la Direction Régionale avaient ainsi défini des critères de priorisation de candidatures :

- 1- mobilité intra/inter région des agents en CDI
- 2- cédésation des personnels justifiant d'au moins 6 mois de CDD à Pôle Emploi
- 3- recrutement de personnes reconnues travailleur handicapé (DEBOE)
- 4- recrutement de séniors

**Dans le cadre de votre demande de mobilité, nous vous invitons à bien remplir la fiche « mon projet de mobilité ». Nous vous invitons aussi à informer vos élus sur ces demandes car si pour les agents publics, les élus CPLU sont informés des demandes de mobilité, en ce qui concerne les mouvements d'agents de droit privé, seul le service RH et la Direction sont au courant.**

**Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.**

### **Vos contacts :**

*Elus DP :*

[mahir.atay@pole-emploi.fr](mailto:mahir.atay@pole-emploi.fr)  
[f.chambarlhac@pole-emploi.fr](mailto:f.chambarlhac@pole-emploi.fr)  
[sophie.euvrard@pole-emploi.fr](mailto:sophie.euvrard@pole-emploi.fr)  
[patrice.matri@pole-emploi.fr](mailto:patrice.matri@pole-emploi.fr)  
[christelle.mosconi@pole-emploi.fr](mailto:christelle.mosconi@pole-emploi.fr)  
[patricia.puzenat@pole-emploi.fr](mailto:patricia.puzenat@pole-emploi.fr)

***Ensemble, Débattons, Créons, Agissons***



Dijon le 11 septembre 2015



**Les DP vous informent,**

**septembre 2015,**



## **Campagne promotion 2015-2016**

Suite à la diffusion d'une instruction nationale sur la campagne de promotion 2015-2016, les élus SNU ont demandé en séance DP si, comme les années précédentes, il était prévu une déclinaison régionale sachant que cette campagne est en cours depuis le 1er septembre et s'achèvera le 29 octobre prochain (instruction n°2015-47 du 10/07/2015).

L'établissement nous a indiqué que la note était écrite mais non encore validée par la Direction Régionale. Cette validation devrait se faire sous peu et la note sera alors intranisée.

*Nous allons mettre à jour le kit « promotion » établi l'année dernière et vous invitons à nous contacter si besoin.*

## **Solidarité NPDE Franche Comté**

La Direction Régionale, dans un souci de solidarité avec nos collègues Franc Comtois qui se lancent dans le NPDE, a décidé que la Bourgogne traiterait entre le 31 août et le 9 octobre, 2000 dossiers d'indemnisation issus de la Franche Comté. En CE, il a été dit que la participation des agents bourguignons se ferait sur la base du volontariat.

Alerté par des collègues qui ont été planifiés d'office sur la plate forme de mutualisation, les élus SNU ont demandé à la direction de confirmer ce choix d'appel à volontariat.

L'établissement nous a indiqué que si certains agents avaient été planifiés d'office, c'était de manière provisoire et que cela était dû à la période estivale (difficulté à recenser l'accord d'agents en congés) mais que, bien entendu, s'ils le souhaitaient, ils pouvaient mettre fin à leur participation.

*En cas de refus de votre ELD, n'hésitez pas à nous contacter.*

## **Équipe Contrôle Recherche d'Emploi**

L'équipe CRE, à savoir 4 agents et 1 REP, doit se mettre en place courant octobre sur la plate forme de production de la DR. Nous avons demandé si ces postes seraient diffusés dans la BDE comme le Comité Central d'Entreprise l'avait indiqué.

L'établissement nous a indiqué que le CCE avait fait « une coquille » et que les postes feraient l'objet d'un simple appel à volontariat (comme pour la mutualisation!) diffusé par les RH et relayé par les DAPES en agence. Concernant le poste, il n'y aura pas de lettre de mission mais un avenant au contrat de travail sur un poste de conseiller.

*Nous vous rappelons que les postes concernent l'ensemble des agents bourguignons, tout agent peut donc se positionner.*

### **Vos contacts :**

*Elus DP :*

[mahir.atay@pole-emploi.fr](mailto:mahir.atay@pole-emploi.fr)  
[f.chambarlhac@pole-emploi.fr](mailto:f.chambarlhac@pole-emploi.fr)  
[sophie.euvrard@pole-emploi.fr](mailto:sophie.euvrard@pole-emploi.fr)  
[patrice.matri@pole-emploi.fr](mailto:patrice.matri@pole-emploi.fr)  
[christelle.mosconi@pole-emploi.fr](mailto:christelle.mosconi@pole-emploi.fr)  
[patricia.puzenat@pole-emploi.fr](mailto:patricia.puzenat@pole-emploi.fr)

***Ensemble, Débattons, Créons, Agissons***

Dijon le 11 septembre 2015

